



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°12-2023-342

PUBLIÉ LE 28 NOVEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture Aveyron / Direction de la Citoyennete et de la legalite

12-2023-11-28-00001 - Arrêté modificatif portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Najac, commune de moins de 1000 habitants (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2023-11-28-00001

Arrêté modificatif portant constitution de la
commission de contrôle de la commune de
Najac, commune de moins de 1000 habitants



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté modificatif n°

du 28 novembre 2023

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de Najac

commune de moins de 1000 habitants

LE PRÉFET DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU le décret du 05 octobre 2022, portant nomination de Monsieur Charles GIUSTI, en qualité de préfet de l'Aveyron ;

VU l'arrêté n°12-2023-11-06-00226 en date du 06 novembre 2023 portant constitution de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Najac ;

VU la démission de Monsieur FICAT René comme délégué de l'administration au sein de la commission de contrôle de la commune de Najac ;

VU la désignation par le conseil municipal de la commune de Najac de Monsieur CANCE Jean-Louis, comme membre de la commission de contrôle en remplacement de Monsieur FICAT René ;

Sur proposition de la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron ;

- A R R E T E -

Article 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté n°12-2023-11-06-00226 en date du 06 novembre 2023, portant constitution de la commission de contrôle de la commune de Najac est modifié comme suit :

Conseiller Municipal : Monsieur SOUVIGNET Jean-Régis

Délégué de l'Administration : Monsieur CANCE Jean-Louis

Délégué du Tribunal judiciaire : Monsieur COURDESSES Nicolas

Les membres sont nommés pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

CS 73114
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél. : 05 65 75 71 71
Mél. : prefecture@aveyron.gouv.fr

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 28 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur,

Olivier LACROIX